

## Réunion du Conseil de l'École doctorale « Cultures et Sociétés »

Lundi 14 juin 2021 de 13h30 à 15h00 en distanciel

Compte rendu rédigé par Salomé Dahan et Simona Locic.

### Présent•e•s :

Claire Oger (directrice), Anne-Emmanuelle Veïsse (directrice adjointe), Christian Bourret (DICEN IDF), Nathalie Caron (Sorbonne Université), Lionel Dufaye (LISAA), Emmanuel Fureix (CRHEC), Xavier Levoïn (BNF), Corine Maitte (ACP), Alain Mouchet (LIRTES), Anne Raffarin (LIS), Frédérique Stiri (Céditec), Graciela Villanueva (IMAGER), Latifa Zeroual-Belbou (assistante de gestion administrative de l'ED CS), Salomé Dahan (IMAGER), Simona Locic (LIS), Constance Robert-Murail (LISAA).

**Excusé•e•s :** Valérie André (FNRS, Université Libre de Bruxelles), départementales du Val de Marne), Yann Garcia (Ceditec), Gabriel Redon (CRHEC), Rosine Lheureux (Archives)

### Ordre du jour :

1. **Point sur l'organisation des auditions pour les contrats doctoraux**
2. **Guide de saisie « Convention Individuelle de Formation » ;**
3. **Fiche de suivi des formations doctorales ;**
4. **Tableau de validation des formations hors catalogue ;**
5. **Questions diverses.**

### 1. ORGANISATION DES AUDITIONS POUR LES CONTRATS DOCTORAUX

Le conseil fait le point sur l'organisation des **auditions** pour les Contrats doctoraux de l'année prochaine.

Les entretiens seront organisés sur deux jours, un premier jour pour UGE et un deuxième jour pour UPEC. La directrice et la directrice adjointe de l'ED CS présideront les deux jurys : Claire Oger pour UGE et Anne-Emmanuelle Veïsse pour UPEC.

Pour qu'elle puisse répondre ultérieurement aux éventuelles questions relatives aux auditions, Claire Oger propose d'assister, sans participer aux débats, aux auditions pour l'UPEC. Les membres du Conseil sont en majorité d'accord avec ces propositions, qui sont conformes aux usages antérieurs de l'ED.

Quant à la composition du jury, chaque laboratoire devrait être représenté par son directeur ou sa directrice. Cependant, afin d'éliminer tout éventuel **conflit d'intérêt**, les professeur•e•s ayant déjà travaillé avec les candidat.e.s ou étant les directeur•trices des projets de thèse proposés, ne pourront pas faire partie du jury.

Les auditions sont organisées le **24 et 25 juin**. Les dates ont été avancées pour des raisons liées principalement au calendrier de l'UGE ; d'autre part la Commission Recherche de l'UPEC aura lieu le 12 juillet.

En fonction des disponibilités des professeur•e•s et des MCF, tous les laboratoires doivent proposer des représentant•e•s pour constituer le jury des auditions. On précise que si les critères d'évaluation sont clairs et bien établis, il n'y a aucun inconvénient pour que la composition du jury soit différente pendant les deux jours. Claire Oger et Anne-Emmanuelle Veïsse ne représenteront pas leurs propres laboratoires mais l'ED CS.

Quant au **nombre des contrats doctoraux**, on en attribuera **trois** pour l'UGE et **quatre** pour l'UPEC.

Pour ce qui est du déroulement des deux jours, Latifa Zeroual-Belbou réalisera le planning en prévoyant 30 minutes pour chaque candidat et une pause au milieu de chaque demi journée. Les deux jours seront organisés en distanciel et CapVisio assurera le support technique.

Les membres du conseil s'interrogent sur les **critères** dont le jury doit tenir compte lors des auditions. Un membre du conseil soulève le problème des directeur•trices de thèses qui, dans certains cas, dirigent un assez grand nombre de thèses. On précise que c'est un détail à examiner. Cependant, il faut aussi tenir compte du **parcours** du doctorant ou de la doctorante, en valorisant des profils atypiques et des expériences qui pourraient être très intéressantes. Pour ce qui est des candidat•e•s qui ont suivi des études à l'UPEC ou à l'UGE, ce critère est secondaire et ne devrait pas influencer directement les décisions finales. Le jury tiendra compte de la qualité du projet de thèse proposé par le candidat, en évaluant son **aboutissement**, la **présentation** ferme, sa **clarté** et la **bibliographie**.

Pour ce qui est de la durée des oraux des auditions, sur les 30 minutes accordées à chaque candidat•e, il s'agira de réserver **15 minutes maximum pour les exposés** et **5 minutes pour la lecture de la lettre de soutien** du directeur ou de la directrice de thèse. Cela permettrait d'accorder 10 mn aux échanges avec le jury. Il a été décidé que, cette année, la lettre de soutien sera lue avant la présentation du candidat ou de la candidate.

## **2. GUIDE DE SAISIE "CONVENTION INDIVIDUELLE DE FORMATION"**

En complément des conseils qui pourront être donnés par le directeur ou la directrice de thèse, le conseil travaille au remaniement du **guide d'inscription** afin de proposer aux doctorant•e•s des suggestions et de les aider à remplir les champs de la Convention Individuelle de Formation sur ADUM.

Cela permettrait de remédier en partie à certains problèmes d'inscriptions tardives. Les membres du Conseil sont invités à consulter le document préparé par la direction en

collaboration avec les représentant•e•s des doctorant•e•s et à faire remonter leurs suggestions avant la fin du mois pour que Latifa Zeroual-Belbou puisse lancer les procédures de réinscription.

Une question a été soulevée quant à l'examen du **TOEIC** qui **n'est plus obligatoire**, mais fortement **recommandé**. Il s'agirait de déterminer si les doctorant•e•s doivent être incité•e•s à passer le TOEIC (ou un autre examen d'anglais) même au-delà de la soutenance de thèse.

### 3. FICHE DE SUIVI DE FORMATION DOCTORALE

La liste des séminaires à fixer avant la rentrée universitaire est la suivante : les séminaires "Enquêtes", "Ecriture de recherche en thèse" (difficile à faire passer en séminaire transversal), "Bibliothèque du jeune chercheur", "Textométries" (transversal), "Francophonies et plurilinguismes" (financé par l'EUR FRAPP) sont maintenus. Un séminaire proposé par IMAGER (en collaboration avec des membres du LISAA) sur la formation des corpus est à l'étude. Claire Oger suggère un séminaire sur les espaces numériques de formation des doctorant•e•s afin de valoriser la recherche sur les réseaux sociaux par exemple, sur le modèle de celui proposé par l'URFIST.

Le conseil s'est ensuite demandé si les séminaires peuvent être rémunérés en heures TD ou CM. L'une des possibilités est de monter des séminaires à UPE en demandant que les intervenant•e•s soient vacataires auprès d'UPE.

Les représentant•e•s des doctorant•e•s rappellent à la fois les **besoins** de formation en **méthodologie** des Lettres et Sciences Humaines. Ils signalent également une demande, notamment de la part des doctorant•e•s salarié•e•s, en faveur de **l'organisation des séminaires à des heures plus tardives**, le **week-end** ou sous format de "**stages**" de plusieurs jours (leur permettant, le cas échéant, de poser des congés). Le **maintien d'un modèle hybride** ou de la possibilité pour les doctorant•e•s de visualiser les séminaires en rediffusion a été abordé. Il s'agit de déterminer notamment la manière dont les doctorant•e•s à distance pourraient valider des heures de formation.

### 4. TABLEAU VALIDATION DES FORMATIONS HORS CATALOGUE

La direction propose pour validation et discussion un tableau qui établit des critères de validation pour des formations hors catalogue Adum.

Les membres du Conseil souhaitent que l'organisation des manifestations scientifiques soit prise en compte en tant qu'activité permettant la validation d'un certain nombre d'heures de formation. Ils suggèrent également que les activités d'animation de la recherche (comme l'animation du site internet d'une société savante) soient ajoutées dans le tableau. La direction précise que ces activités font l'objet d'une valorisation sur le curriculum vitae

du doctorant ou de la doctorante et que le tableau proposé envisage de valoriser précisément les expériences qui ne sont pas valorisables sur le CV.

Par ailleurs, sur la question des **60 heures de formation pédagogique** que les doctorant•e•s contractuel•le•s disposant d'une mission d'enseignement doivent suivre, il a été proposé de permettre **une dispense au cas par cas** allant de 30 heures à la totalité pour des enseignant•e•s en postes dans le secondaire ou le primaire, les anciens étudiants de master MEEF, etc. Néanmoins, il serait intéressant de proposer aux doctorant•e•s des formations complémentaires sur les modalités d'évaluation à l'université, par exemple, qui sont différentes de celles du secondaire et du primaire.

Pour ce qui est des doctorant•e•s qui exercent une activité d'enseignement autre que dans le cadre de l'éducation nationale, ils doivent justifier de leur formation pédagogique en fournissant à Latifa Zeroual-Belbou une attestation/certificat/diplôme qui précise le nombre d'heures de formation suivies.

Pour les formations par MOOC, il a été proposé que le doctorant ou la doctorante valide systématiquement leur choix et leur pertinence par le directeur ou la directrice de thèse, avec l'obligation d'effectuer un petit compte-rendu. Leur plafond est fixé à 30 heures. Afin de simplifier les démarches administratives, en règle générale, la validation par écrit de la part du directeur ou de la directrice de thèse ne sera pas demandée. Cependant, si la direction de l'ED ou Latifa Zeroual-Belbou auront des doutes par rapport à l'utilité de certains MOOC, l'accord écrit du directeur ou de la directrice de thèse sera demandé par email.

Les doctorant•e•s contractuel•le•s avec une mission d'enseignement peuvent valider 30 heures de formation pédagogique. Un justificatif leur sera demandé.

Le document de référence sera disponible sur le site de l'ED.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Conseil déclarent avoir fortement apprécié l'organisation des Journées des doctorant•e•s de cette année. L'importante implication des représentant•e•s des doctorant•e•s et la forme hybride, ouvrant les discussions vers des sujets comme l'après-thèse ou l'avenir des jeunes chercheurs•ses, est un format à prendre en compte pour les années à venir.

La direction propose l'organisation des ateliers ou des réunions virtuelles que les doctorant•e•s pourraient organiser une fois par mois. Il s'agirait d'inviter des jeunes docteur•e•s pour qu'ils parlent de leurs expériences et de leurs projets après-thèse, mais aussi d'autres intervenant•e•s qui pourraient aborder des sujets qui touchent la

méthodologie ou les questions d'éthique. Ce type d'activité permettrait d'animer le futur site des carnets de recherche de l'ED CS.

Latifa Zeroual-Belbou précise qu'elle a trouvé la principale cause ne permettant pas aux doctorant•e•s d'apparaître sur thèses.fr. Il faudrait que les doctorant•e•s choisissent sur leur profil Adum l'option OUI dans le menu Gestion Affichage => Affichage sur le Web.